

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Réalisation de deux forages géothermiques à l'adresse 3B, rue du Village à L-3311 Abweiler

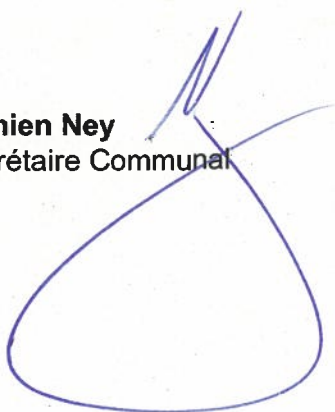
Il est porté à la connaissance du public que la demande de la part de Monsieur Christian Nima Norbert STEIN concernant la réalisation de deux forages géothermiques à l'adresse 3B, rue du Village à L-3311 Abweiler a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 29 juillet 2026 Réf. EAU/AUT/26/0347 de la part de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 18 août 2026 et va jusqu'au 26 septembre 2026 inclus.

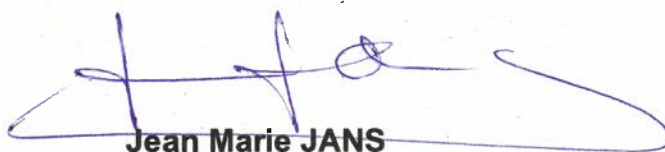
Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 14 août 2026

Damien Ney
Secrétaire Communal

A large, stylized signature in blue ink, consisting of a large loop at the bottom and a smaller loop at the top.

Jean Marie JANS
Bourgmestre

A signature in blue ink, featuring a series of horizontal strokes and a large loop at the end.